

Checklist des preuves à constituer

À cocher au fur et à mesure. Un dossier photographique complet et daté est ce qui distingue un dossier accepté d'un dossier ajourné.

Photographies

	Une vue d'ensemble de chacune des quatre façades
	Une vue rapprochée de chaque fissure, avec le repère (F1, F2...) visible sur un post-it ou une ardoise
	Un objet servant d'échelle sur chaque vue rapprochée : mètre déplié, pièce de monnaie, fissuromètre
	Les photographies du témoin de plâtre posé, puis après rupture éventuelle
	Les désordres intérieurs : cloisons, carrelage, encadrements de portes et de fenêtres
	Les abords : sol, terrasse, seuils, arbres proches, regards et canalisations visibles
	Vérifier que la date est bien enregistrée dans les métadonnées, ou photographier un journal du jour sur la première prise

Documents

	Contrat d'assurance habitation et conditions générales en vigueur
	Titre de propriété, ou bail si vous êtes locataire
	Extrait Géorisques pour l'adresse, mentionnant le classement en aléa retrait-gonflement
	État des risques remis lors de l'achat, s'il existe
	Étude de sol, si le terrain en a fait l'objet
	Permis de construire et plans, pour connaître la profondeur des fondations
	Factures et devis de travaux antérieurs sur le bâtiment
	Devis de réparation établis par des entreprises, au moins deux
	Attestations écrites de voisins constatant les désordres, datées et signées
	Copie du courrier adressé au maire et son accusé de réception

Ce qu'il ne faut pas faire

	Reboucher, enduire ou repeindre une fissure avant l'expertise
	Jeter un élément endommagé avant le passage de l'expert
	Signer un accord d'indemnisation avant d'avoir lu le rapport d'expertise complet
	Attendre la publication de l'arrêté pour commencer à documenter

